



ROMANEL
SUR LAUSANNE

PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du

Jeudi 10 octobre 2024

En la salle de la Villageoise à Romanel-sur-Lausanne

24^e séance

de la législature

2021-2026

Excusés :

BÜNZLI Jean-Claude – CORTHESEY Chloé - DA CONCEICAO Matias Ricardo -
GERVAIX Evelyne - HORNUNG Christophe - HORNUNG Pierre-Olivier - HOSER
Luca - PISANI Lionel - RACCIATTI Gabriel - THUILLARD Jérôme - VANNAY Nathan
- VARONE Roberto

ORDRE DU JOUR :

- 1) Appel.
- 2) Adoption de l'ordre du jour.
- 3) Adoption du procès-verbal de la séance du 19 septembre 2024.
- 4) Votation et élection de la nouvelle secrétaire du Conseil communal.
- 4a) Assermentation de la nouvelle secrétaire du Conseil communal
- 5) Assermentation
- 6) Communications du bureau
- 7) Communications de la Municipalité (Syndiques et Municipaux).
- 8) Préavis municipal N° 61/2024 « Modification des statuts de l'ARASPE ».
- 9) Préavis municipal N° 62/2024 Réponse au postulat de Monsieur le Conseiller communal Jean-Claude Pisani - Demande d'étude de toutes possibilités de modifier le PPA » Le Village ».
- 10) Préavis municipal N° 63/2024 Réponse au postulat de Monsieur Serge Romanens et consorts - Présence de l'huissier lors des séances du Conseil.
- 11) Election complémentaire à la Commission de gestion (2 sièges).
- 12) Motions, postulats, interpellations, projets rédigés.
- 13) Informations des Commissions permanentes au Conseil communal.
- 14) Propositions individuelles et divers.

Le quorum est atteint

(12 absents s/54) (12 absents s/55 à partir du point 5)

Le Président Monsieur **Guillaume Deriaz** ouvre la séance, salue le public ainsi que la Municipalité, Madame la Municipale Jennifer DAGON et Monsieur le Municipal Blaise JAUNIN sont excusés. Il demande ensuite une minute de silence suite au décès de Monsieur Bernard ROMANENS, papa de Monsieur le Conseiller Communal, Serge ROMANENS.

1 Ordre du jour modifié accepté

1) APPEL

Le Président nomme Monsieur le Conseiller Pascal Meylan, comme secrétaire du point 1 à 3 de l'ordre du jour.

Le quorum est atteint avec 12 absents sur 54 conseillers du point 1 à 4

Le quorum est atteint avec 12 absents sur 55 conseillers à partir du point 5

2) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Président **Guillaume DERIAZ** propose deux modifications à l'ordre du jour :

- Point 4 de l'ordre du jour, la votation et l'élection de la nouvelle secrétaire du Conseil Communal.
- Point 4a l'assermentation de la nouvelle secrétaire du Conseil Communal.
- Point 5 assermentation de la nouvelle conseillère suite à la démission de Madame Martina Fantin.

L ordre du jour modifié est adopté à l'unanimité.

3) ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2024

Monsieur le Président demande si quelqu'un souhaite modifier le procès-verbal du 19 septembre 2024.

Monsieur le Conseiller **Philippe MUGGLI** demande une modification à la page 285, sur son intervention et propose la phrase suivante :

- Monsieur le Conseiller **Philippe MUGGLI** confirme que CHF 100'000'000.000 TTC sont à prévoir pour les écoles de l'ASIGOS pour les 5 à 6 prochaines années, dont environ 25% à charge de Romanel.

Madame la Conseillère **Ariane MORAND** souhaite faire corriger aux pages 288 et 289 son prénom, Ariane s'écrit avec un seul « n » et non avec deux.

Monsieur le Conseiller **Jean-Claude PISANI** demande si la correction de Monsieur le Conseiller Phillippe MUGGLI annule et remplace le paragraphe complet de la page 288 ou uniquement rectifie un passage.

Monsieur le Conseiller **Phillipe MUGGLI** affirme que la correction est uniquement sur le paragraphe sur L'ASIGOS.

Le procès-verbal est accepté à une large majorité moins deux abstentions.

4) VOTATION ET ELECTION DE LA NOUVELLE SECRETAIRE AU CONSEIL COMMUNAL

Le Bureau présente la candidature de Madame Afrodite Ismajli au poste de Secrétaire de Conseil Communal.

Le bureau a reçu Madame **Afrodite Ismajli**, le 19 septembre 2024, afin de présenter sa candidature et le bureau a accepté à l'unanimité de l'engager au poste de Secrétaire au Conseil Communal.

La candidature de Madame Afrodite Ismajli est acceptée à l'unanimité.

Suite à la demande des Conseillers Communaux, Madame Afrodite Ismajli se présente brièvement.

4A) ASSERMENTATION DE LA NOUVELLE SECRETAIRE DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président Monsieur **Guillaume DERIAZ**, procède à l'assermentation de Madame Afrodite Ismajli pour le poste de Secrétaire du Conseil Communal.

5) ASSERMENTATION

Monsieur le Président **Guillaume DERIAZ** procède à l'assermentation de Madame Diane George, en remplacement de Madame Martina Fantin.

6) COMMUNICATIONS DU BUREAU

Le 2 septembre 2024 votre serviteur accompagné de Monsieur le Vice-Président Romain BIRBAUM a rencontré la Municipalité afin de planifier cette séance du Conseil Communal.

Monsieur le Président **Guillaume DERIAZ** procède à la lecture des résultats des votations du 22 septembre 2024 par notre Commune.

Deux objets en votation :

1. Initiative *Biodiversité*, refusée à 64.10%
2. Réforme de la prévoyance professionnelle, refusée à 72,82 %

Lecture de la lettre de démission, datant du 6 septembre 2024, de Madame la Conseillère Martina FANTIN.

Proposition du bureau concernant le repas annuel pour la date du 6 février 2025 à Prazqueron avec au menu de la fondue au fromage.

La passation du poste de Secrétaire de Conseil Communal s'est tenue le 9 octobre 2024 en présence de Madame Manuela KAUFMANN et Monsieur le Président Guillaume DERIAZ.

Le bureau a décidé à l'unanimité que les rapports des Commissions ne soient plus lus dans son ensemble lors des séances du Conseil Communal.

7) COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE (SYNDIQUE ET MUNICIPAL)

Indemnités proposées aux commerçants

Suivant en cela la décision de votre Conseil communal lors du vote du budget 2024, la Municipalité s'est approchée des commerçants potentiellement impactés par les travaux de génie civil effectués au centre du village.

Bien que ces travaux ne remplissent pas les conditions donnant droit à une indemnisation, la Municipalité a décidé, sur la base des informations financières fournies par les dits commerçants, d'octroyer à titre exceptionnel un geste financier à six d'entre eux représentant la moitié de la diminution du chiffre d'affaires constaté pendant la durée des travaux.

Les montants correspondants seront prochainement versés, répondant ainsi au vœu de votre Conseil.

Circulation au Lussex – démarches entreprises

Faisant suite aux remarques reçues de quelques habitants, la Municipalité a, ces dernières semaines, évalué différentes améliorations pouvant être potentiellement réalisées pour remédier aux problèmes de circulation constatés, bien que ces travaux soient menés sous l'égide du LEB et de l'Office Fédéral des Transports (OFT).

Les mesures prises concernant le changement du panneau de priorité ainsi que l'élargissement de la chaussée par démontage du trottoir, devenu inutile. De plus, la fermeture du chemin de la Sauge, prévue par les travaux dans le courant du mois d'octobre, permettra de limiter le trafic de transit qui s'avère être la principale source de problèmes.

En parallèle, M. Patrick Oppliger, Municipal, a pris langue avec la Commune de Jouxens-Mézery, afin qu'une demande conjointe des deux Municipalités soit adressée à la DGMR pour requérir la fermeture de la partie inférieure du chemin de la Roche (située sur le territoire de Jouxens Mézery). Cette mesure permettra également de bloquer tout le trafic de transit et de réserver le passage du Lussex aux seuls habitants du Brit.

Les communications ont été transmises par voie électronique avant la séance et ne seront reprises que dans les divers dans le cas où il y aurait des questions.

8) PREAVIS MUNICIPAL N°61/2024 « MODIFICATION DES STATUTS DE L'ARASPE »

Monsieur le Président **Guillaume DERIAZ** donne la parole au rapporteur de la Commission Technique, Monsieur le Vice-Président Romain BIRBAUM qui procède à la lecture du rapport de la Commission Technique.

Monsieur le Conseiller **Daniel SPÖRRI** pose une question concernant la procédure figurant dans la loi sur les communes, article 113 :

- Il y a cette commission consultative qui se penche sur un sujet et après la Municipalité reçoit la réponse et la Municipalité informe la commission de la suite donnée à ces prises de position dans le cadre du processus d'adoption du projet par les municipalités, est-ce que cette information a été donnée à la commission puisque le point ne se trouve pas dans la liste de procédure du Préavis.

Madame la Syndique **Claudia PERRIN**, confirme que la réponse a été transmise dans le Préavis. La Commune a pris en compte tout ce que la commission consultative a relevé, a transmis tous les documents en sa possession au Codir afin qu'il puisse statuer et donner suite au rapport. Cela est passé au Conseil Intercommunal et accepté par ce même Conseil qui a retransmis à la commission. La réponse a donc été transmise par ce biais-là.

Monsieur le Conseiller **Daniel SPÖRRI** reprend sa question avec plus de précisions :

- Cela relève aussi du travail de l'ASIGOS pour le changement de statut et il y a aussi une commission consultative qui a regardé les articles et fait des propositions, mais nous n'avons pas eu de retour avant le Conseil Intercommunal. A ce moment-là, il était trop tard pour faire un changement si nous l'avions souhaité. Peut-être la commission consultative aurait dû avoir un retour afin de savoir l'avis de la Commune de Romanel. Selon lui, il manque une phase intermédiaire.

Madame la Syndique **Claudia PERRIN** confirme que le but de cette Commission consultative est d'étudier ces statuts, de faire un retour à la Municipalité sur tout ce qui ne pourrait pas jouer, sur ce qui pourrait être faux ou un éventuel changement. Tout a été repris et transmis à l'ARASPE qui a tenu compte de l'entier de son contenu. Ensuite tout cela a été transmis au Conseil Intercommunal et après acceptation de ce dernier tout a été retransmis au Conseil Municipal. Madame la Syndique Claudia Perrin ne voit pas où il y a un manquement dans la procédure sauf erreur de sa part.

Madame la Conseillère **Nadia PISANI BEN NSIR** donne de plus amples explications en indiquant que la Commission Consultative n'a pas besoin de faire un retour aux Conseillers mais uniquement un rapport à la Municipalité. C'est à la Municipalité de demander un Préavis à l'organe concerné. Il peut y avoir des échanges d'informations entre les Conseillers au moment de la rédaction du Préavis. Il n'y a donc pas eu de manquement à la procédure.

Monsieur le Président nous relit les conclusions du Préavis cité ci-dessus.

▪ Préavis n°61/2024 est accepté à l'unanimité

Madame la Syndique **Claudia PERRIN** remercie les Conseillers pour l'adoption du Préavis et espère que ces statuts révisés rentrent en vigueur très prochainement.

9) RAPPORT MUNICIPAL N° 62/2024 « REPONSE AU POSTULAT DE MONSIEUR LE CONSEILLER COMMUNAL JEAN-CLAUDE PISANI - DEMANDE D'ETUDE DE TOUTES POSSIBILITES DE MODIFIER LE PPA » « LE VILLAGE ».

Monsieur le Président donne la parole au rapporteur de la Commission, Madame **Saranda BAJRAMI** qui procède à la lecture du rapport de la Commission Technique.

Monsieur le Président **Guillaume DERIAZ** ouvre la discussion au sujet du Rapport Municipal 62/2024.

Monsieur le Conseiller, **Jean-Claude PISANI**, est content d'avoir appris le potentiel et se réjouit de pouvoir démolir et construire de nouveaux bâtiments avec plus de classe. Il est soulagé de savoir que nous n'avons pas de blocage. Il regrette la discussion de 2016, celle qui disait qu'il y avait 0m2 disponible pour de nouvelles constructions et qu'il fallait tout construire en bas, cela aurait évité des discussions inutiles à l'époque. Il est content d'apprendre qu'il y a de la réserve.

Le Président **Guillaume DERIAZ** nous relit la conclusion du Rapport municipal ci-dessus.

▪ **Rapport municipal n°62/2024 est accepté à une large majorité moins 1 avis contraire.**

Monsieur le Municipal **Patrick OPPLIGER** remercie pour la conclusion et l'acceptation de ce Rapport.

10) RAPPORT MUNICIPAL N° 63/2024 « REPONSE AU POSTULAT DE MONSIEUR SERGE ROMANENS ET CONSORTS - PRESENCE DE L'HUISSIER LORS DES SEANCES DU CONSEIL »

Le président donne la parole au rapporteur de la Commission Technique (CT) chargée de l'étude de ce Rapport, Madame Ornella Morier qui nous lit le rapport de la CT.

Le président ouvre la discussion au sujet du Rapport municipal ci-dessus.

Madame la Conseillère, **Nadia PISANI BEN NSIR** a une question à ce sujet et une remarque.

- 1) Si les tâches d'huissier sont dans le cahier de charges de Monsieur CORNU, pourquoi dire qu'il fait des heures supplémentaires ? Si c'est dans son cahier de charges, cela ne devrait pas générer des heures supplémentaires ou alors il fait trop d'heures ailleurs ce qui génère des heures supplémentaires à sa fonction d'huissier.
- 2) Madame la Conseillère pense qu'il manque une solution à la réponse, car quand Monsieur ROMANENS avait posé le Postulat, il avait proposé de déléguer les tâches au bureau. Dans les explications qui ont été données, il n'y a aucune suggestion à ce sujet. Aucune suggestion pour les personnes qui touchent es indemnités ou des jetons, etc,... . On vient avec la nouvelle création de poste et à son avis trouver une personne pour travailler 7 jours par an serait compliqué alors que déléguer ses tâches au bureau serait beaucoup plus simple et permettrait de partager les CHF 400.00 TTC. On ne fait pas cela pour l'argent mais parce que nous aimons la politique. De ce fait, elle pense qu'il manque une réponse dans la rédaction du Rapport municipal.

Le Président **Guillaume DERIAZ** remercie et propose aux Conseillers Municipaux de répondre aux questions de Madame Nadia Pisani Ben Nsir.

Madame la Syndique **Claudia PERRIN** explique que ces tâches ont été ajoutées au fil des années au cahier de charges de Monsieur Cornu qui déborde d'autres tâches. Au moment où l'ancien huissier, Monsieur Fisher sauf erreur, est parti, la Municipalité avait décidé d'ajouter cette tâche à Monsieur Cornu, car à l'époque il avait encore quelques petites disponibilités, maintenant il travaille à 100% et il accomplit cette tâche le soir en plus.

Monsieur le Président **Guillaume DERIAZ** nous relit les conclusions du Rapport municipal 63/2024.

▪ Le Rapport municipal n°63/2024 est accepté à une large majorité moins 6 avis contraire et 1 abstention.

11) ELECTION COMPLEMENTAIRE A LA COMMISSION DE GESTION (2 SIEGES)

Monsieur le Président annonce qu'actuellement il y a 3 Conseillers élus à la Commission de gestion et site leur nom.

Monsieur le Vice-Président, **Romain BIRBAUM**, pour l'Entente Indépendante de Romanel indique qu'un membre. Monsieur le Conseiller Nathan VANNAY fait déjà partie de la Commission de gestion. Il propose également Monsieur le Conseiller Jean-Claude Hoser, qu'il présente rapidement, et explique que ce dernier s'intéresse à prendre part de cette Commission. Monsieur le Vice-Président Romain BIRBAUM le soutient et propose à l'assemblée d'accepter la candidature de celui-ci.

Monsieur le Président **Guillaume DERIAZ** explique que pour le moment il y a une seule candidature et espère que ce soir il y aura encore une autre personne.

Monsieur le Conseiller **Thierry HENRY** prend la parole et explique qu'il a eu la chance de faire partie de cette Commission pendant 3 ans. Il explique qu'il y a du travail, mais de l'intérieur, nous voyons les choses différemment. Il souhaite encourager les jeunes, pas forcément jeune en âge mais plutôt d'esprit, de n'a pas avoir peur de s'engager. Lorsque nous sommes au Conseil, nous recevons des préavis que nous étudions et les votons. Cependant, lorsque nous sommes à la Commission de gestion, c'est nous qui allons chercher ce dont nous souhaitons discuter, sur quoi nous voulons voter et bien d'autres choses encore. Il encourage toute personne à ne pas avoir peur et de se proposer.

Le Président **Guillaume DERIAZ** reprend la parole et ne peut qu'appuyer les personnes, même les débutants à déposer leur candidature car ce poste est très intéressant. Au prochain Conseil du 14 novembre 2024 sera le dernier délai pour déposer une candidature. Il faut que cette Commission puisse entamer son travail sans trop tarder.

Madame la Conseillère **Nadia PISANI BEN NSIR** prend la parole et demande que se passerait-il dans le cas où personne ne se présenterait.

- Quelle est la marge de manœuvre ? Y aurait-il une nomination d'office ? La Commission ne pourrait-elle pas débiter avec le nombre de personne actuel ?

Le Président **Guillaume DERIAZ** explique que sauf erreur de sa part, il doit y en avoir 5 et nous devons nous y tenir car cela est prévu dans le règlement.

Après une longue attente, le Président annonce que le 14 novembre est le dernier délai. Il y a déjà la candidature de Monsieur Jean-Claude HOSER et propose de le nommer d'office.

▪ La nomination de Monsieur Jean-Claude HOSER est acceptée à l'unanimité.

12) MOTIONS, POSTULAS, INTERPELLATIONS, PROJETS REDIGES

Monsieur le Président **Guillaume DERIAZ** annonce que selon l'article 63, chaque membre du conseil peut exercer son droit d'initiative et qu'à ce jour, il n'a rien reçu.

13) INFORMATION DES COMMISSIONS PERMANENTES AU CONSEIL COMMUNAL

Monsieur le Conseiller **Jean-Claude PISANI** prend la parole annonce qu'il y aura 3 préavis au prochain Conseil Intercommunal de l'ASIGOS du 27 novembre 2024 :

- 1) Un crédit pour construire le 2ème étage sur le nouveau pavillon provisoire existant à Romanel.
- 2) Un crédit complémentaire sur la question posée avant sur les CHF 100'000'000.000 TTC concernant un supplément pour les études, c'est pour cela qu'il est très important d'avoir toujours les chiffres les plus justes.
- 3) Un crédit pour une proposition du Codir qui voudrait acheter des portes à cabine plutôt que de les louer pendant 10 à 12 ans. Nous pourrions nous les prêter entre les trois communes.

14) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERSES

Monsieur le Municipal **Patrick OPPLIGER** prend la parole et annonce les points suivants :

- Pour information, une séance du projet JLR était prévue le 31 octobre 2024 à Pazqueron, cette séance est déplacée car le LEB n'est pas prêt à présenter quoi que ce soit. Il espère que les travaux avancent plus rapidement.
- Madame la Conseillère communale Ariane MAURAND avait posé la question concernant la disparition du panneau à 50 km/h, il informe qu'il est revenu.
- Intervention de Monsieur le Conseiller Simon SCHÜLE qui a posé la question sur les vestiaires de la salle polyvalente, où il nous avait confirmé que les vestiaires s'ouvraient avec les badges. Après quelques recherches pendant la soirée, il pense savoir qui s'est plaint mais ne souhaite pas citer de noms. Le problème est que l'école a pris la salle polyvalente comme salle de gym, nous n'avons plus qu'un vestiaire, le grand dans le couloir, le petit étant avec du matériel dedans. Les autres enseignantes se débrouillent très bien en utilisant le vestiaire du hall ou dans les douches. Visiblement cela coince pour certaines enseignantes. Il propose donc de faire comme les autres collègues qui utilisent la salle de stockage comme office de vestiaire et de partager le vestiaire de la salle de gym avec les autres classes.

Monsieur le Conseiller **Simon SCHÜLE** prend la parole et annonce qu'il a eu un échange avec l'enseignante qui avait reproché cela et est assez sûr qu'elle n'était pas au courant qu'elle pouvait utiliser les vestiaires. Ce n'était pas de la mauvaise foi de sa part mais pensait réellement qu'elle ne pouvait pas utiliser ces vestiaires-là.

Madame la Syndique **Claudia PERRIN**, étant absente au dernier Conseil, a pris note de la question de Monsieur le Conseiller Thierry Henry concernant le repas des entreprises et annonce qu'il aura lieu au 1er trimestre 2025. La Commune est en train d'organiser cela avec l'appui de Lausanne Région. Concernant les nouveaux habitants et les sociétés locales, il est prévu de les approcher début mai 2025.

Elle souhaite aussi annoncer quelques chiffres concernant le nombre d'habitants au début de la législature qui sont les suivants :

- **3387** habitants au début de la législature contre **4278** à ce jour, un peu près 1000 en plus, mais 1'900 arrivés.

Nous discutons beaucoup avec certaines grandes entreprises comme Alvazzi ou encore Rebellion etc..., avec qui on se tient à proximité afin qu'elles soient au courant du projet Vernand. Nous avons été invités à une séance chez Alvazzi, organisée par la commune, qui réunissait le canton, le LEB et Lausanne Région. Nous avons pu leur expliquer plus en détail le PAC Vernand.

Monsieur le Conseiller **Olivier BOVEY** lit dans les communications de la Municipalité que la Commune a proposé à 6 commerçants de Romanel ayant été impactés par les travaux de génie civile au centre du village, une aide financière de CHF 100'000.00 TTC. Il souhaite savoir comment cela a été réparti et quelle somme a été distribuée et quelle somme a été distribuée à chacun.

Il demande également des informations sur la circulation du Lussex. En vue de la fermeture inférieure du chemin de la Roche, si la Commune fait la demande auprès de la DGMR et que celle-ci l'accepte, nous n'aurions plus la possibilité de monter depuis Jouxens-Mézery car cela est trop dangereux ? Cela rendra plus difficile l'accès depuis Prilly. Il aimerait plus de précisions sur ce point.

Il n'a pas pu être présent à la séance de 19h00 avec l'ASIGOS et aimerait savoir s'il pourrait avoir quelques informations à ce sujet.

Monsieur le Municipal **Denis FAVRE** affirme que la Commune a écrit à plus de dix entreprises qui étaient susceptibles d'être impactées par les travaux et a eu six retours en donnant des chiffres qu'il a fallu analyser par notre conseiller Maître Bastian sur la base duquel la Commune a fait une proposition de 50% sur la perte du chiffre d'affaire. Cinq entreprises ont donné suite et ce matin même nous avons procédé au paiement. Les CHF 100'000.00 TTC ne sont pas tous utilisés car nous ne pouvons pas donner comme ça de l'argent sans analyse. Nous pourrions donner plus de précisions lorsque nous aurons liquidé cela.

Monsieur le Municipal **Patrick OPPLIGER** prend la parole au sujet de la question posée sur la circulation. Effectivement, l'idée est de fermer le passage au chemin de la Roche, depuis Jouxpens. Les personnes venant de Prilly ou Crissier ne passeront plus par le chemin de la Roche. Nous pensons d'abord à la sécurité de nos citoyens plutôt que ceux des autres.

Monsieur le Conseiller **Olivier BOVEY** demande plus de précision concernant le solde des CHF 100'000.00 TTC qui ne sont pas utilisés.

Monsieur le Municipal **Denis FAVRE** précise que cette somme est débloquée mais n'est pas une obligation d'utiliser la totalité.

Monsieur le Conseiller **François STUDER** demande comment la commune prévoit de la place en invitant les nouveaux habitants à un repas à la salle polyvalente de Prazqueron estimant celle-ci trop petite. Il y a déjà 1700 nouveaux, plus nous attendons plus il y aura de monde. Cela est très bien de mettre à contribution les sociétés locales, mais il manquera de la place, même en espérant que 700 personnes acceptent l'invitation.

Madame la Syndique **Claudia PERRIN** précise que le nombre est grand et que si besoin nous ferons sur plusieurs sessions. Nous sommes une petite Commune mais essayons de faire de notre mieux et à notre manière même si cela prend du temps.

Monsieur le Conseiller **Thierry HENRY** avait demandé s'il pouvait obtenir le rapport sur le terrain de football mais à ce jour ne l'a toujours pas obtenu et demande qui doit le lui transmettre. Il peut être mis sur le site internet de la Commune.

Madame la Conseillère **Ariane MORAND** rappelle que le 8 novembre 2024 aura lieu le tournoi de cartes de l'EIR et remercie les personnes déjà inscrites et espère d'autres inscriptions. A ce sujet, elle fait remarquer qu'à la salle polyvalente il y a, à nouveau, une fuite d'eau au même endroit que les dernières années.

Madame la Conseillère **Nadia PISANI BEN NSIR** souhaite rebondir sur la communication de la Municipalité concernant la circulation au Brit et au Lussex et souhaite une clarification concernant la fermeture du chemin de la Roche. Si celui-ci ferme, il sera réservé uniquement aux habitants du Brit. Les habitants du chemin de la Source pourront-ils quand même passer par ce chemin ? Également elle dit avoir relu le plan de quartier de Pré Jaquet et affirme qu'il est écrit, six mois après le dernier bâtiment terminé, les habitants devront sortir sur le chemin du Brit car le passage du Lussex sera fermé. Hors, le dernier est construit, donc dans six mois si cette sortie ne l'est plus, ce sera donc pas le PPA qui aura pris cette décision mais la Commune ?

Monsieur le Municipal **Patrick OPPLIGER** indique pour le Pré Jaquet une réponse sera donnée à la prochaine séance avec plus de précisions. Concernant la Source il n'y aura pas d'interdiction de sortie au chemin de Lussex. Concernant la fuite, la réparation est à l'étude et en février 2025, nous vous informerons du crédit d'étude pour cela.

Monsieur le Conseiller **Simon SCHÜLE** a trois questions :

- Commission Ajenol, le parti socialiste a une candidate à proposer (sous-entendu pour remplacer Madame la Conseillère communal Martina Fantin.)
- Concernant l'accueil des nouveaux habitants, il avait proposé de faire une grande fête et qu'il est conscient que les communaux ne sont pas à-même d'organiser des grands événements, mais il propose que la commune demande de l'aide au financement ou même engage une personne afin de s'en occuper.
- Concernant le chantier de la gare, il était annoncé qu'il y avait besoin de prendre deux places de parc pour cela mais trois jours avant, ils ont décidé d'en prendre quatre, car le chantier avait été déplacé au Nord. Etiez-vous au courant de ce changement, demande-t-il ?

Monsieur le Municipal **Patrick OPPLIGER** affirme n'avoir pas été mis au courant, mais s'il arrive à obtenir de plus amples informations d'ici le prochain Conseil, il nous en informera autrement il invite les Conseillers le 9 décembre 2024 à venir poser toutes les questions restées sans réponse.

Monsieur le Conseiller **Henri PISANI** aimerait revenir sur une communication faite plus tôt par Monsieur le Président Guillaume Deriaz et demande si la passation de la secrétaire a bien été faite le 9 octobre 2024, donc avant l'assermentation. Concernant les réponses aux postulats, il est étonné que le dépositaire du texte ne fait pas partie de la commission. Il aimerait savoir les raisons. Le 9 décembre 2024, il n'a pas compris ce qu'il y a à cette date. Il aimerait également savoir le chemin de la Roche qui va être fermé, quelle partie, quel segment plus précisément ?

Monsieur le Président **Guillaume DERIAZ** répond à la question le concernant en affirmant que le bureau a décidé ensemble et pas une seule personne. Le Président n'a pas à se justifier quant à cela.

Monsieur le Conseiller **Patrick OPPLIGER** indique que le 9 décembre 2024 il y aura une séance du projet JLR (Jouxpens, Lussex et Romanel) dirigé par le LEB. Concernant le chemin de la Roche, la fermeture sera depuis Jouxpens jusqu' au chemin du Brit.

Monsieur le Conseiller **Gabriel CAMPOS VALENTE** aimerait plus d'informations concernant la démolition du grill au jardin communautaire. Il s'est entretenu avec le Président des jardins communautaires pour plus d'informations mais il n'était pas au courant non-plus. Apparemment ce grill a été démoli pour trois places de parc pendant les travaux et demande si la Commune peut confirmer cette information. Il demande si le grill va être réinstallé et si c'est possible à l'avenir de tenir informé les jardins communautaires dans le cas où il y aurait des changements.

Monsieur le Municipal **Denis FAVRE** affirme ne pas être au courant et annonce qu'il va se renseigner à ce sujet. Il répondra au prochain Conseil.

Monsieur le Conseiller **Jean-Claude PISANI** demande si c'est possible d'avoir plus d'informations au sujet de la Charrue, comme indiqué lors de la dernière séance. Également au sujet des places de parc visiteurs à Pré Jaquet sont-elles toutes à la Fondation Donatella Mauri ? Il y a écrit « privé » sur celles-ci mais les personnes se demandent à quel endroit parquer lorsqu'ils vont à la pharmacie.

Madame la Municipale **Claudia PERRIN** affirme que la Commune est justement en train de s'occuper de ces places de parc. Au sujet de la Charrue nous n'avons plus de nouvelle du locataire après notre dernière rencontre. La Commune essaie de faire le nécessaire et au plus vite afin de pouvoir réouvrir notre Charrue.

Monsieur le Vice-Président **Romain BIRBAUM** aimerait avoir plus d'informations par rapport aux nouveaux éco points. Il aimerait savoir la date de la mise en place de ceux-ci car il estime qu'avec la quantité actuelle cela commence à être difficile. Il y a beaucoup de débordement et cela devient urgent.

Madame la Syndique **Claudia PERRIN** affirme que la Commune donnera plus d'informations à ce sujet lors du prochain Conseil.

Monsieur le Conseiller **Thierry HENRY** demande plus de précisions sur la réponse de Monsieur le Président concernant les nominations de commissions. Il est évident que le bureau a la liberté de choisir ces commissaires, mais se demande si c'est une généralité de ne pas nommer un postulant ou la politique de ne pas nommer un postulant dans la commission dont il est l'auteur.

Monsieur Le Président **Guillaume DERIAZ** affirme que ce n'est pas une généralité mais au prochain Conseil cela sera rétabli.

Madame la Conseillère **Nasira GHEBBARI ABDELGHAFOUR** demande si c'est possible de mettre quelques lumières sur le sapin qui se trouve au chemin du Brit car après tous ces travaux cela serait sympa pour les fêtes.

Guillaume Deriaz



Président du Conseil



Afrodite Ismajli



Secrétaire

Séance levée à 21.39
Romanel, le 10 Octobre 2024

Prochaine séance :
Jeudi 14 novembre 2024